

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2015-07 en date du 24/02/2015 approuvant le compte administratif 2015 du budget assainissement :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 24 Février 2015, à 19H30, suivant convocation en date du 18 Février 2015, sous la présidence du Maire, M. Jean-Claude LEBLOIS.

Mme Aurore DUFOUR été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	14	1	13	13	13	0

Présents : MM. LEBLOIS Jean-Claude, BABAUDOU Pascal, DUCHEZ Michel, DUFOUR Aurore, CASTANET Christine, FAUCHER Alain, DUBREUIL Marc, LATOUR Christelle, JACQUET Michel, BERGER Thierry, ARMAND Thierry, HARGE Andrée, GILLES Dominique, ALAMARGOT Sylvie

Représenté : M. DESROCHE Roger procuration à LEBLOIS Jean-Claude

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 du budget assainissement, dressé par M. LEBLOIS Jean-Claude, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et à l'unanimité ;

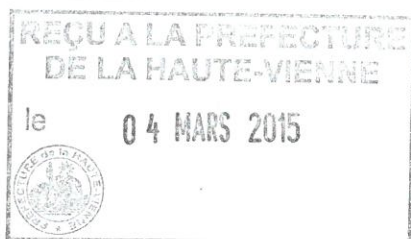
1°) **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2014 du budget assainissement, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat reportés		1451,26	6211,26		6211,26	1451,26
Opérations de l'exercice	40337,84	44101,83	34745,66	28320,26	75083,50	72422,09
TOTAUX	40337,84	45553,09	40956,92	28320,26	81294,76	73873,35
Résultats de clôture		5215,25	12636,66		12636,66	5215,25
Restes à réaliser				3722,5	0,00	3722,50
TOTAUX CUMULES		5215,25	12636,66	3722,50	12636,66	8937,75
RESULTATS DEFINITIFS		5215,25	8914,16		3698,91	

2°) **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

4°) **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.



A La Geneytouse, le 02 Mars 2015

Le maire,

Jean-Claude LEBLOIS



Délibération certifiée exécutoire, affichée le 02 Mars 2015 et transmise à la Préfecture.